

**Jean Chagnon**

## **Les mémoires de Louis XIV dans l'historiographie : l'absolutisme au fil de ses relectures**

Maîtrise d'histoire. Source : Université de Québec

**Chagnon, Jean, Les mémoires de Louis XIV dans l'historiographie : l'absolutisme au fil de ses relectures, mémoire de maîtrise d'histoire, Université du Québec, 2010**

### **Résumé du mémoire**

J'ai entrepris ce mémoire de maîtrise afin de mieux faire connaître le Mémoires de Louis XIV. Mon mémoire porte le titre suivant : « Quelle interprétation de l'absolutisme de Louis XIV peut-on tirer de ses Mémoires ? ». Le titre originel des Mémoires de Louis XIV était *Mémoire pour l'éducation du dauphin* et leur objectif était également de former à son métier de roi le fils aîné du roi Louis XIV (le dauphin). Ce texte dont la paternité fut longtemps déniée à Louis XIV, lui est dorénavant reconnue par la grande majorité des historiens. Toutefois la signification, ou si l'on préfère leur interprétation, suscite toujours des opinions divergentes. Par contre, il nous est apparaît manifeste que Louis XIV a traité à l'intérieur de ses Mémoires de l'art de régner, de son « métier de roi » ; ce qui signifie régner et gouverner sans premier ministre. Ces Mémoires sont donc ceux d'un souverain qui a voulu le pouvoir, l'a exercé, et qui explique ce qui a guidé ses décisions. En effet, une certaine définition de l'absolutisme est offerte dans les Mémoires du Roi-Soleil. Celle-ci n'est pas entièrement claire, mais elle révèle une intention véritable malgré tout. L'intention de montrer qu'un roi doit seul tenir les rênes de L'État. Nous avons procédé par un premier chapitre consacré à la nature des Mémoires du Roi-Soleil, leur authenticité et leur teneur. Le deuxième chapitre portera sur l'historiographie de notre problématique. Cette historiographie et son évolution du XVIIIème jusqu'à aujourd'hui fait voir le rôle de Louis XIV, quant à l'édification de l'État-Nation, et surtout le lien existant entre la perception de celui-ci et le nationalisme français. Le troisième chapitre, quant à lui, dévoile comment Louis XIV a appris son « métier de roi », et comment a-t-il pu s'emparer du pouvoir. L'instauration de ce pouvoir personnel ayant exigé une reconfiguration de l'État (ainsi que l'élimination du surintendant Nicolas Fouquet), et le recours à la guerre comme instrument d'exercice de l'autorité souveraine. Pour ce qui est du quatrième chapitre, il est consacré au contexte littéraire ayant entouré la rédaction des Mémoires de Louis XIV, des thèmes dominants qui prédomine à l'intérieur de ces Mémoires ; et principalement de la manière que le Roi-Soleil concevait l'absolutisme, et de la façon que celui-ci est défini dans les Mémoires du Grand Roi. Cet absolutisme qui ne fut pas inventé par Louis XIV, mais bien résultant d'une œuvre séculaire ; reçu du Roi-Soleil une impulsion particulière, à l'origine de la création d'un système de gouvernement destiné à régir la façon de gouverner des rois Bourbons, jusqu'à la Révolution française. Notre mémoire procède également à une meilleure description de cet absolutisme. Il montre que Louis XIV a voulu instaurer un absolutisme de type personnel reposant sur une notion de propriété, une notion de propriété « dynastique », ayant pour objectif de valoriser une famille royale, la dynastie des Bourbons en l'occurrence. Ces Bourbons dont Louis XIV fait une famille appelée par le Très-Haut à régner sur la France. Car l'absolutisme du Roi-Soleil avait une origine divine pour celui-ci. Le roi de France étant seul habilité à régner sur la France et à la gouverner, car ayant été choisi par Dieu pour cette noble tâche. Ce qui fait en sorte que le Roi-Soleil ne pouvait tolérer qu'un premier ministre, si qualifié soit-il, ou que quiconque, puisse exercer la souveraineté à la place du

monarque. Autrement dit, nous expliquons pour quelle raison Louis XIV ne voulut jamais d'un autre Richelieu auprès de lui. Le roi seul étant pourvu des lumières requises afin de comprendre les mystères de l'État, des arcanes secrets de la royauté. Et seul un roi ayant l'insigne prérogative de pouvoir divulguer, comment ne s'exerce cet art à nul autre pareil, celui de pratiquer le « métier de roi ». En conclusion, notre mémoire explique de nouveau, comment cet absolutisme de Louis XIV est décrit à l'intérieur des Mémoires du Roi-Soleil. Il insiste sur les composantes fondamentales de cet absolutisme, ainsi que sur les aspects novateurs contenus à l'intérieur des Mémoires du Grand Roi. Louis XIV manifestant un sens aigu de l'importance de l'opinion publique, presque ahurissant pour un monarque se targuant de n'avoir aucun juge terrestre, et de relever uniquement de sa conscience et de Dieu.

[Consulter le mémoire \(UQAM\)](#)